

REPOSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MONSIEUR JEAN BOURQUARD, DEPUTE (PS) INTITULEE "APRES LE REFUS DU PEUPLE D'AUTONOMISER L'OFFICE DES VEHICULES, LA MENACE DE PRIVATISATION DES EXPERTISES S'ENVOLE... ?" (N° 2820)

L'Office de véhicules (ci-après OVJ) se trouve effectivement depuis plusieurs années face à une situation difficile en matière de gestion du parc automobile jurassien. Comme le Gouvernement l'avait déjà indiqué lors des débats au Parlement puis lors de la votation populaire, les équipements techniques et le nombre d'experts attribués à l'OVJ ne suffisent plus à contrôler le parc selon les périodicités requises. La nécessité d'une augmentation de la capacité à expertiser a été mise en évidence à plusieurs reprises par le Contrôle des finances notamment. Le retard dans les contrôles techniques est toujours très important. Il se monte à plusieurs mois voire à plus de deux ans pour une partie du parc des voitures de tourisme.

Il convient également de rappeler que le Conseil fédéral a entériné l'année dernière la modification de l'Ordonnance fédérale concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers qui exige que les cantons soient à jour dans les contrôles obligatoires au mois de février 2017.

Le Gouvernement est conscient qu'un important effort de rattrapage est nécessaire et que le délai devient particulièrement court. Sans investissements dans des infrastructures supplémentaires et sans engagement de personnel, l'OVJ aura l'obligation de déléguer au secteur privé tout ou partie des contrôles techniques.

Cette situation est préoccupante, mais elle est à mettre en parallèle avec la situation financière globale de l'Etat. Le budget 2017 sera très difficile à équilibrer et des arbitrages devront nécessairement avoir lieu. Face à cette situation, la solution préconisée par le Gouvernement d'autonomiser l'OVJ aurait effectivement permis de résoudre ce problème. Le lancement d'un référendum, puis le résultat négatif en votation populaire ont mis fin à ce projet. Cela a également bloqué toute possibilité de rattraper le retard accumulé.

Au vu de ce qui précède, le Gouvernement prend position comme suit aux questions posées :

1. La situation de l'OVJ n'a pas changé et l'échéance de février 2017 posée par la législation fédérale est toujours d'actualité.
2. L'autonomisation de l'OVJ était la solution proposée par le Gouvernement pour résoudre ce problème sans péjorer les finances de l'Etat.

Pour éviter de devoir ouvrir le marché des contrôles techniques au domaine privé, le Gouvernement analyse actuellement la possibilité d'inscrire au plan financier un montant destiné à équiper d'une ou deux pistes supplémentaires dans le bâtiment de la halle n°3 existant mais encore inoccupé à La Communance ainsi que le renforcement de ressources supplémentaires en experts. Ces montants seront naturellement soumis au Parlement dans le cadre du budget et du plan financier d'investissement.

Le Gouvernement ne peut pas, sans réserve, soutenir l'engagement de deux experts supplémentaires pour l'OVJ alors qu'il doit réduire le nombre des employés de l'Etat afin de respecter la mesure Optima n°35.

Le Gouvernement est conscient que sans ces investissements en matériel et en ressources humaines, la délégation des expertises au domaine privé sera inéluctable.

3. Le Gouvernement ne prévoit pas de soumettre au Parlement un crédit supplémentaire en 2016. Dès lors, l'engagement de personnel n'a pas lieu d'être cette année.

Delémont, le 5 juillet 2016

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le chancelier d'Etat


Jean-Christophe Kübler